



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUIN 2024

LISTE DES DELIBÉRATIONS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme RONDEAU (procuration à Mme BALLIGAND), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. PENE (procuration à Mme LARTIGUES), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 mai 2024

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 13 mai 2024. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme RONDEAU (procuration à Mme BALLIGAND), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. PENE (procuration à Mme LARTIGUES), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 26/04/24	Conclusion d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un spectacle de magie programmé le 01/07/2024 au parc Peixotto, ou à la salle François Mauriac en cas de conditions	ECLOZIA PRODUCTION – Eysines (33)

	<p>météorologiques défavorables, à l'initiative des élus du Conseil Municipal des Enfants.</p> <p>Montant de la prestation : 1 582,50 € TTC</p>	
<p>N° 2 26/04/24</p>	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite le 06/12/2023 par Mme STEMHILEBERT auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement.</p>	
<p>N° 3 26/04/24</p>	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 30/05/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3^{ème} Division, 3^{ème} rang, n° 16 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).</p>	<p>M. ESTIVAL – Talence (33)</p>
<p>N° 4 26/04/24</p>	<p>Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 23/04/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9^{ème} Division, 1^{er} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).</p>	<p>Mme LAZARE – Bassens (33)</p>
<p>N° 5 26/04/24</p>	<p>Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 26/04/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17^{ème} Division, 5^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).</p>	<p>Mme AUBERT – Saint-Médard-en-Jalles (33)</p>
<p>N° 6 30/04/24</p>	<p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle tout public « Frigo (opus2) » le 28/06/2024 dans le bois de Thouars dans le cadre de l'organisation du festival « En plein arts ».</p> <p>Montant de la prestation : 2 631,30 € TTC</p>	<p>COMPAGNIE DIS BONJOUR A LA DAME – Lyon (69)</p>

<p>N° 7 30/04/24</p>	<p>Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de travaux d'installation d'une chaufferie biomasse au stade nautique Henri Deschamps fixant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le coût prévisionnel des travaux concernés à 632 346,00 € HT, soit 758 815,20 € TTC - le forfait définitif de rémunération du groupement titulaire à 40 891,38 € HT, soit 49 069,66 € TTC 	<p>Groupement : SAS ALTEREA Agence SO – Bordeaux (33)</p> <p>Et</p> <p>SARL INSOLITES ARCHITECTURES – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 8 30/04/24</p>	<p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle tout public « Ze Bestoufle en Jacquaravane » le 28/06/2024 et mise à disposition du parvis du Dôme dès 9 H.</p> <p>Montant de la prestation : 4 680,20 € TTC</p>	<p>EN VOITURE MONIQUE SCOP ARL – Genolhac (30)</p>
<p>N° 9 02/05/24</p>	<p>Modification de la dénomination de la régie « animations socio-culturelles », instituée le 15/05/2006, qui devient la régie « découverte pratiques sportives » pour l'encaissement du produit des redevances de la découverte de pratiques sportives proposées par le service des sports. La régie est installée dans les bureaux du service des sports situés au Gamma à Talence.</p>	
<p>N° 10 02/05/24</p>	<p>Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » de Talence avec prise d'effet à compter de sa signature.</p>	<p>SOCIETE ID TALENTS – Talence (33)</p>
<p>N° 11 03/05/24</p>	<p>Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Tour du monde en musique » dans le cadre de deux représentations jeune public données le 14/05/2024 à la médiathèque Castagnéra et médiathèque de Thouars.</p> <p>Montant de la prestation : 1 055,00 € TTC</p>	<p>OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 12 03/05/24</p>	<p>Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation du récital de piano de l'artiste Momo Kodoma avec la participation de la siffleuse Agnès Aubague dans le cadre de l'événement « Une journée avec les oiseaux » le 19/05/2024 dans le bois de Thouars.</p>	<p>OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)</p>

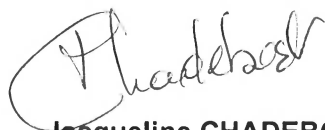
	Montant de la prestation : 1 055,00 € TTC	
N° 13 06/05/24	<p>Passation d'un marché d'accès à la plate-forme ID CITY (outil de gestion de démocratie participative) pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2024.</p> <p>Montant de la dépense : 6 000,00 € TTC</p>	SAS ID CITY – Concarneau (29)
N° 14 07/05/24	<p>Signature d'une convention de projet culturel dans le cadre du projet artistique « L'inconnu de la route de Toulouse » afin de donner une suite au travail de restitution effectué sous la forme d'une exposition en contribuant à la réalisation d'un livre souvenir qui sera étudié en novembre 2024.</p> <p>Montant de la prestation : 3 000,00 € TTC</p>	ASSOCIATION STUDIO KOCHAB – Talence (33)
N° 15 13/05/24	<p>Autorisation des transferts de crédits de chapitre à chapitre dans le cadre de la fongibilité des crédits, afin d'inscrire d'une part, des crédits à hauteur de 55 000,00 € au chapitre 041 (en dépenses et en recettes) pour pouvoir procéder à la résorption d'avances forfaitaires versées à des entreprises, et d'abonder d'autre part, de 1 000,00 € les crédits inscrits au chapitre 27 (en dépenses) pour être en capacité de procéder au mandatement d'un prêt sans intérêt pour avance de trésorerie crédits Fonds Social Européen (FSE) en faveur de l'association « Portes du Sud ».</p> <p>Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.</p>	
N° 16 14/05/24	<p>Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 102 du 19/03/2024 afin de corriger une erreur matérielle portant sur le nouveau montant du marché de travaux pour la construction d'un pumtrack après passation d'un avenant.</p> <p>Le nouveau montant du marché s'élève donc à 107 807,35 € TTC, au lieu de 108 807,35 € TTC.</p>	SAS FAYAT ENTREPRISE TP – Bordeaux (33)

<p>N° 17 15/05/24</p>	<p>Souscription d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en vue des travaux « Electricité – courants forts » (lot 6) dans le cadre de la réparation des parties extérieures des Châteaux Peixotto – Margaut et de leurs dépendances pour une période d'exécution des travaux de 512 jours calendaires à compter de la date précisée au 1^{er} ordre de service.</p> <p>Montant de la dépense : 38 973,32 € TTC</p>	<p>SOLAS ELECTRICITE SAS – Bègles (33)</p>
<p>N° 18 16/05/24</p>	<p>Signature d'une convention pour le prêt de matériel scénique d'une valeur de 18 376,99 € du 27/06 au 02/07/2024 dans le cadre de la programmation artistique du festival En plein Arts prévu le 28/06/2024 à Thouars.</p>	<p>INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)</p>

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

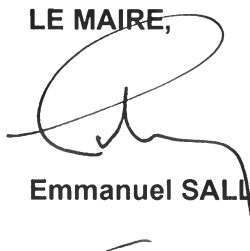
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme RONDEAU (procuration à Mme BALLIGAND), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. PENE (procuration à Mme LARTIGUES), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 3 : Convention tripartite de partage de données avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et Bordeaux Métropole

Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, expose :

« Dans le cadre de leurs missions respectives, la CAF de la Gironde, la ville de Talence et Bordeaux Métropole souhaitent mettre en œuvre un système de partage de données récoltées par la CAF.

Cet échange de données a pour but de faciliter le calcul de la tarification des services Enfance et Petite Enfance, et donc de simplifier la vie des usagers qui n'auront plus à fournir les documents justificatifs. Le traitement de données est circonscrit uniquement aux bénéficiaires des services Enfance et Petite Enfance, et les membres de leur famille.

Les données qui seront communiquées par la CAF de la Gironde sont :

- Pour les services de l'Enfance : le quotient familial (QF) des familles bénéficiaires ;
- Pour les services de la Petite Enfance : l'ensemble des données nécessaires au calcul de la Prestation de service unique (PSU).

Ces données sont collectées par la CAF via les déclarations de ses bénéficiaires, dans le cadre de ses missions légales de délivrance de prestations sociales.

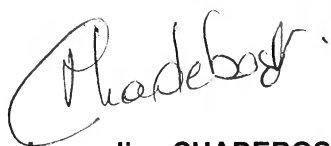
La convention proposée en annexe définit les modalités de transmission de ces données entre les parties.

Aussi, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

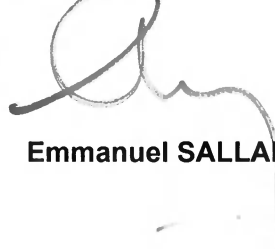
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme RONDEAU (procuration à Mme BALLIGAND), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. PENE (procuration à Mme LARTIGUES), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 4 : Convention PLIE « Portes du Sud » - prêt sans intérêt pour avance de trésorerie crédits Fonds Social Européen (FSE)

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le règlement (UE) 1303/2013 du 17 décembre 2013 du Parlement Européen et du Conseil, portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) 1083/2006 du Conseil, prévoit au chapitre II article 123 paragraphe 7, que « l'État membre ou l'autorité de gestion peut confier la gestion d'une partie d'un programme opérationnel à un organisme intermédiaire par un accord écrit entre l'organisme intermédiaire et l'État membre ou l'autorité de gestion (dénommée "subvention globale"). L'organisme intermédiaire présente des garanties de solvabilité et de compétence dans le domaine concerné ainsi qu'en matière de gestion administrative et financière.

Par délibération du 26 octobre 2017, le Conseil d'Administration de l'association Portes du Sud a donné son accord pour que l'organisme intermédiaire « PGFE INTERPLIE » (Plateforme de Gestion des Fonds Européens) adhère au nouvel organisme intermédiaire « AGAPE »

(Association de Gestion et d'Appui aux Projets Européens), qui assurera les tâches de gestion du FSE, de suivi et de contrôle pour l'ensemble de 7 PLIE (Portes du Sud, Sources, Haut Périgord, Technowest, Agen, Bordeaux, Périgueux) à partir de 2018.

Par délibération du 30 octobre 2017, le Conseil d'Administration de la PGFE INTERPLIE a validé l'adhésion au nouvel organisme intermédiaire « AGAPE ».

Par délibération du 7 novembre 2017, l'Assemblée Générale d'AGAPE a validé la constitution de ce nouvel organisme intermédiaire qui assurera la gestion des crédits FSE à partir de 2018. Depuis 2018 l'association doit faire face à des décalages de plus en plus importants de trésorerie essentiellement liés aux crédits FSE (avances uniquement de 18 % contre 80% précédemment, minimum 2 ans pour percevoir le remboursement après les contrôles).

Par délibération en date du 7 décembre 2020, le Conseil Municipal a consenti une avance de trésorerie de 65 000 € à l'association « Portes du Sud », structure juridique porteuse du dispositif PLIE Portes du Sud, ayant fait l'objet de la signature d'une convention de prêt sans intérêt.

Par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil d'Administration de l'AGAPE a validé l'engagement d'un travail de refonte des statuts afin de permettre aux structures porteuses des PLIE d'être directement membres de l'AGAPE à partir de 2021.

Par délibération du 16 décembre 2020, le Conseil d'Administration de l'association Portes du Sud a donné son accord pour que le PLIE adhère directement à partir de 2021 à l'organisme intermédiaire « AGAPE ».

Par délibération du 16 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire d'AGAPE a validé la modification des statuts permettant aux structures porteuses des PLIE d'être directement membres de l'AGAPE à partir de 2021.

Le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, prévoit au Titre VI Chapitre I Article 71 paragraphe 3, que « l'autorité de gestion peut désigner un ou plusieurs organismes intermédiaires pour exécuter certaines tâches sous sa responsabilité. Les modalités conclues entre l'autorité de gestion et les organismes intermédiaires sont consignées par écrit » (dénommée "subvention globale").

Au regard du retard dans la mise en œuvre de la nouvelle programmation FSE + 2021/2027 et des règles et outils de gestion pas encore stabilisés, et considérant que l'association «Portes du Sud» n'a pas la capacité financière permettant l'avance des fonds FSE, il est demandé aux trois communes de décaler le délai de remboursement du prêt sans intérêt consenti fin 2020 à l'association « Portes du Sud », structure juridique porteuse du PLIE.

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a consenti une modification du délai de remboursement au 31 décembre 2023 du prêt sans intérêt accordé

fin 2020 à l'association « Portes du Sud », structure juridique porteuse du dispositif PLIE Portes du Sud, ayant fait l'objet de la signature d'un avenant à la convention de prêt sans intérêt.

Par délibération en date du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a de nouveau consenti une modification du délai de remboursement au 30 juin 2024 du prêt sans intérêt accordé fin 2020 à l'association « Portes du Sud », structure juridique porteuse du dispositif PLIE Portes du Sud, ayant fait l'objet de la signature d'un nouvel avenant à la convention de prêt sans intérêt.

Considérant que l'association « Portes du Sud » n'a pas la capacité financière permettant l'avance des fonds FSE, il est demandé aux trois communes d'octroyer un nouveau prêt sans intérêt constituant une avance de trésorerie s'élevant à 189 000 €, soit une avance de 63 000 € par commune pour 2 ans. L'association s'engage à procéder au remboursement des 65 000 € dès paiement de cette nouvelle avance de 63 000 €. Ce nouveau prêt sans intérêt sera remboursable dès que le versement du FSE et des autres financeurs permettront une autonomie financière suffisante pour le bon fonctionnement du PLIE, et au plus tard le 30 juin 2026.

Considérant la décision du Tribunal Administratif de Lyon en date du 21 avril 1983 qui admet que les communes peuvent consentir à une association une subvention ou une avance de trésorerie, non rémunérée par un intérêt, dès lors que celle-ci a pour objet de favoriser le développement économique,

Etant admis que les PLIE entrent dans le champ du développement économique,


En conséquence, si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire, à signer la convention de prêt sans intérêt avec l'association « Portes du Sud ».

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 1.1 - Marchés publics

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme RONDEAU (procuration à Mme BALLIGAND), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. PENE (procuration à Mme LARTIGUES), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 5 : Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps – Marché de travaux n°20-24/10 « CVC – Plomberie » - Mémoire en réclamation

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous rappelle que par décisions municipales :

- n°259 du 23 décembre 2020, la Ville de Talence a souscrit, avec la SAS BOBION ET JOANIN BORDEAUX, 4, rue Ampère, 33370 TRESSES, un marché de travaux n°20-24/10 « CVC – Plomberie » dans le cadre de l'opération de réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps, pour un montant de 1 531 067,39 € HT, soit 1 837 280,87 € TTC.

- n°248 du 4 novembre 2021, la Ville a passé un premier avenant au marché précité :

Montant avenant n°1	- 13 467.72 € HT
Nouveau montant du marché 20/24-10	1 517 599.67 € HT
	Soit 1 821 119.60 € TTC

- n°170 du 12 juillet 2022, la Ville a conclu un deuxième avenant :

Montant de l'avenant n°2	+ 15 204.00 € HT
Nouveau montant du marché 20/24-10	1 532 803.67 € HT
	Soit 1 839 364.40 € TTC

Or, le titulaire a déposé des réclamations pour un montant de **56 369,93 € HT, soit 67 643,92 € TTC** antérieurement à la notification du décompte général du marché précité auprès du maître d'œuvre (groupement BVL architecture SARL (architecte mandataire) - CHRISTOPHE BLAMM ARCHITECTE SARL AU (architecte cotraitant) - ETHIS SAS (thermiques, hydrauliques, traitement de l'eau, traitement d'air, chauffage, électricité courants forts et faibles, coordination SSI, HQE) - VERDI BATIMENT SUD OUEST (structures, VRD, géotechnique) - META SARL (acoustiques) - CRX OUEST SARL (OPC) - ECO+CONSTRUIRE SARL (économie de la construction) - Paule Green SARL (paysage)) et de la Ville, maître d'ouvrage de cette opération. Cette réclamation porte sur des travaux complémentaires réalisés suivants :

		Montant HT	Montant TTC
1	Eaux Pluviales complémentaires ; coffret lavage plages ; douches sécurité ; pompes supplémentaires de relevage ; complément désenfumage ; plaque de renfort ; adaptation grille ; complément de nourrices	21 813,55 €	26 176,26 €
2	Travaux modificatifs pour la hotte et la plonge du snack ; des points d'eau ou diverses attentes supplémentaires pour branchements des lave-linges ; des vannes de coupure supplémentaires pour le branchement des fontaines à eau ; complément réseau eau adoucie ; ajout de vannes sur douches ; attentes pour le futur réseau de chaleur	16 577,58 €	19 893,10 €

3	Surpresseur EF, modifications hydrauliques et raccordements électriques	15 548,80 €	18 658,56 €
4	Modification réseaux d'évacuation en tranchées et carottages sur la partie terre-plein. Cela comprend syphons de sol et caniveaux	2 430,00 €	2 916,00 €
	MONTANT TOTAL	56 369,93 €	67 643,92 €

Ces réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un règlement définitif par la Ville, le titulaire a transmis en date du 3 juin 2024 un mémoire en réclamation conformément au Cahier des Clauses Administratives Générales-Travaux applicables.

Pour rappel, le décompte général notifié le 30 mai 2024 par la maîtrise d'œuvre précitée s'élève à 1 671 483,29 € HT, soit 2 005 779,96 € TTC. Après analyse le maître d'œuvre ayant formulé un avis favorable sur ce mémoire, la Ville de Talence considère qu'il y a lieu de régler le montant de 56 369,93 € HT, soit 67 643,92 € TTC à la SAS BOBION ET JOANIN BORDEAUX pour les motifs suivants :

- Concernant la ligne n°1, il s'agit de travaux à la demande du bureau de contrôle sur le nombre des descentes d'eaux pluviales, sur le nombre de douches de sécurité

complémentaires, sur les plaques de renfort des support WC, ou encore sur demande du personnel d'entretien des coffrets de lavage tout inox supplémentaires, équipés de vannes et raccords rapides, des nourrices de plancher complémentaires afin d'améliorer les zones de coupures et enfin des pompes de relevage supplémentaires suffisamment dimensionnées et judicieusement placées.

- Concernant la ligne n°2, il s'agit de travaux :
 - o modificatifs du snack pour le nouveau gestionnaire
 - o après quelques jours de fonctionnement, de passage du réseau de lavage en eau adoucie et de mise en place des différents organes de coupure complémentaires
 - o de branchement en attente pour le futur réseau de chaleur.
- Concernant la ligne n°3, il s'agit d'une adaptation sur l'ensemble du réseau d'eau du stade nautique avec l'ajout d'un suppresseur, afin de pallier le manque de pression sur les douches et sur le sanitaire extérieur public.
- Concernant la ligne n°4, il s'agit de travaux indispensables à l'évacuation des réseaux vestiaires.

Je vous propose donc de verser la somme précitée qui vaut règlement définitif et acceptation par la SAS BOBION ET JOANIN BORDEAUX du décompte général relatif au marché de travaux n°20-24/10 « CVC – Plomberie ». »

Après délibéré, le Conseil Municipal, autorise


- Le versement d'un montant de 56 369,93 € HT, soit 67 643,92 € TTC à la SAS BOBION ET JOANIN BORDEAUX au titre des incidences financières liées aux travaux précités.
- L'imputation de ces dépenses le crédit prévu à cet effet au budget communal.

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 1.1 - Marchés publics

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme RONDEAU (procuration à Mme BALLIGAND), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. PENE (procuration à Mme LARTIGUES), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 6 : Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps – Marché de travaux n°20-24/1 « VRD - Terrassements – Aménagements paysagers » - Mémoire en réclamation

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous rappelle que par décisions municipales :

- n°259 du 23 décembre 2020, la Ville de Talence a souscrit, avec la COLAS SAS, 200 avenue Marcel DASSAULT, 33 703 MERIGNAC CEDEX, un marché de travaux n°20-24/1 « VRD - Terrassements – Aménagements paysagers » dans le cadre de l'opération de réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps, pour un montant de 760 904,40 € HT, soit 913 085,28 € TTC.
- n°27 du 18 février 2021, la Ville a passé un premier avenant au marché précité transférant à la SAS COLAS France, dont le siège social est situé 1 rue du Colonel Pierre Avia – CS 81755 – 75730 PARIS CEDEX (Agence Bordeaux Rive Gauche, sise 198 Avenue Marcel DASSAULT - 33 703 MERIGNAC CEDEX), la poursuite de l'exécution dudit marché aux conditions qu'il prévoit.

- n°240 du 25 octobre 2021, la Ville a conclu un deuxième avenant :

Montant avenant n°2	+ 5 842.00 € HT
Nouveau montant du marché 20/24-1	766 746.40 € HT
	Soit 920 095.68 € TTC

- n°170 du 12 juillet 2022, la Ville a conclu un troisième avenant :

Montant avenant n°3	+ 14 536.00 € HT
Nouveau montant du marché 20/24-1	781 282.40 € HT
	Soit 937 538.88 € TTC

- n°69 du 24 février 2023, la Ville a conclu un quatrième avenant :

Montant de l'avenant n°4	+ 25 769.83 € HT
Nouveau montant du marché 20/24-1	807 052.23 € HT
	Soit 968 462.68 € TTC

- n°147 du 25 mai 2023, la Ville a conclu un cinquième avenant :

Montant de l'avenant n°5	+ 43 462.76 € HT
Nouveau montant du marché 20/24-1	850 514.99 € HT
	Soit 1 020 617.99 € TTC

- n°175 du 29 juin 2023, la Ville a conclu un sixième avenant :

Montant avenant n°6	+ 51 271.00 € HT
Nouveau montant du marché 20/24-1	901 785.99 € HT
	Soit 1 082 143.19 € TTC

Or, le titulaire a déposé des réclamations pour un montant de **14 051,00 € HT, soit 16 861,20 € TTC** antérieurement à la notification du décompte général du marché précité auprès du maître d'œuvre (groupement BVL architecture SARL (architecte mandataire) - CHRISTOPHE BLAMM ARCHITECTE SARL AU (architecte cotraitant) - ETHIS SAS (thermiques, hydrauliques, traitement de l'eau, traitement d'air, chauffage, électricité courants forts et faibles, coordination SSI, HQE) - VERDI BATIMENT SUD OUEST (structures, VRD, géotechnique) - META SARL (acoustiques) - CRX OUEST SARL (OPC) - ECO+CONSTRUIRE SARL (économie de la construction) - Paule Green SARL (paysage)) et de la Ville, maître d'ouvrage de cette opération. Cette réclamation porte sur des travaux complémentaires réalisés suivants :

		Montant HT	Montant TTC
1	Suppression des caniveaux devant l'entrée du local technique y/c raccordement	-1 174,00 €	-1 408,80 €
2	Réalisation d'un massif béton pour douche de sécurité	550,00 €	660,00 €
3	Bande de guidage résine blanche (environ 50 ml de long)	875,00 €	1 050,00 €
4	Réalisation des massifs "éclairage" coulés en place	2 450,00 €	2 940,00 €
5	Décalage chambre éclairage avec fourreaux hors zone pieds nus	1 305,00 €	1 566,00 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, autorise


- Le versement d'un montant de 14 051,00 € HT, soit 16 861,20 € TTC à la SAS COLAS France au titre des incidences financières liées aux travaux précités.
- L'imputation de ces dépenses le crédit prévu à cet effet au budget communal.

ADOpte PAR 33 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024

La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

6	Réalisation d'un réseau d'éclairage côté entrée principale avec mise en place d'une câblette	4 000,00 €	4 800,00 €
7	Réalisation de deux regards à vannes et création de deux regards de déport	4 250,00 €	5 100,00 €
8	Démolition du béton, démolition de l'ouvrage d'assainissement vidange bassin avec dépose et repose du réseau en diam 315 et création d'un nouveau regard étanche	1 795,00 €	2 154,00 €
	MONTANT TOTAL	14 051,00 €	16 861,20 €

Ces réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un règlement définitif par la Ville, le titulaire a transmis en date du 3 juin 2024 un mémoire en réclamation conformément au Cahier des Clauses Administratives Générales-Travaux applicables.

Pour rappel, le décompte général notifié le 31 mai 2024 par la maîtrise d'œuvre précitée s'élève à 1 062 482,22 € HT, soit 1 274 978,66 € TTC. Après analyse le maître d'œuvre ayant formulé un avis favorable sur ce mémoire, la Ville de Talence considère qu'il y a lieu de régler le montant de 14 051,00 € HT, soit 16 861,20 € TTC à la SAS COLAS France pour les motifs suivants :

- Concernant la ligne n°1, il s'agit de travaux en moins-value, après mise au point et finitions, il n'y a pas de nécessité de caniveaux devant ce local, une grille à proximité faisant fonction de récupération des eaux.
- Concernant la ligne n°2, il s'agit de travaux demandés par le bureau de contrôle pour une douche de sécurité supplémentaire en extérieur, devant le local de dépotage acide. Le fait qu'elle soit en extérieur a nécessité un socle béton.
- Concernant la ligne n°3, il s'agit de travaux afin éviter marche ou pente trop importante, suite à la modification du cheminement de l'entrée.
- Concernant la ligne n°4, il s'agit de travaux effectués pour les fondations coulées des 9 candélabres du marché n°20-24/11 « Electricité CFO / CFA et contrôle d'accès » et qui font suite aux difficultés de passage des réseaux d'assainissement, des fondations préfabriquées étant impossibles à réaliser (fixations impossibles sur gradins).
- Concernant la ligne n°5, il s'agit de travaux effectués pour le déplacement d'une chambre de tirage placée initialement à la sortie du pédiluve extérieur dans la zone pieds nus.
- Concernant la ligne n°6, il s'agit de travaux effectués entre la zone devant le stade nautique et la voie piétonne, afin de maintenir opérationnel l'éclairage public-privé.
- Concernant les lignes n°7 et n°8, il s'agit de travaux effectués pour la conformité du réseau d'évacuation du traitement des eaux des bassins extérieurs :
 - o Ligne n°7 pour des regards à vannes sur l'arrière des gradins,
 - o Ligne n°8 pour la modification d'un regard sous béton désactivé sur le devant du stade nautique.

Je vous propose donc de verser la somme précitée qui vaut règlement définitif et acceptation par la SAS COLAS France du décompte général relatif au marché de travaux n°20-24/1 « VRD - Terrassements – Aménagements paysagers ». »

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 8.6 – Emploi – formation professionnelle

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GREGLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 7 : Création d'un incubateur et coworking au pavillon du Square Fehlmann

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et insertion professionnelle, à l'Economie sociale et solidaire, expose :

« La Ville de Talence, déjà engagée dans l'accompagnement de projets d'entrepreneuriat classiques, souhaite développer l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire (ESS) sur son territoire.

Au vu des besoins concernant les créateurs de projets ESS, Bordeaux Métropole et la ville de Talence ont inauguré « Transition 2050 » le 24 mars 2022. Ce local de 2050 m² à proximité de la rocade, jouxtant un écosystème d'accompagnement et de développement d'entreprises, leur a permis de démarrer leur activité.

Le quartier Saint-Genès est composé d'une frange de la population qui est sensibilisée, force de propositions, voire moteur sur les aspects environnementaux et sociétaux que porte l'ESS. Positionner un incubateur - coworking ESS au cœur de ce quartier nous permettra de l'ancrer au sein de ce territoire. Ce projet a pour vocation d'être porté avec et pour les citoyens

talénçais, dans une dynamique de participation des habitants.

Je vous propose donc la création de l'incubateur - coworking dans le pavillon au Square Fehlmann (proche de la barrière Saint-Genès). Le bâtiment n'est pas classé ERP. Aussi, son fonctionnement, à l'image de celui de la pépinière, relèvera du droit du travail par le biais d'une convention pour la mise à disposition d'espaces de travail et l'accompagnement afférent à l'évolution des projets.

Ce site permettra d'accueillir 8 à 10 porteurs de projet et/ou entrepreneurs en cours de création d'une entreprise à impact positif ou ayant tout juste créé leur entreprise sociale, et de leur proposer un accompagnement vers la réalisation selon leur degré d'avancement (préciser leur idée, évaluer la pertinence du projet, catalyser leurs ressources propres...).

Il comportera deux sections ayant des thématiques distinctes :

- La section « INCUBATEUR » : une partie des espaces de travail sera consacrée à l'accompagnement de créateurs d'entreprises ESS ayant un projet en phase d'étude, d'expérimentation ou en lancement sur une durée de 6 mois, dans le but de pérenniser et développer son activité. Un e-incubateur complétera le dispositif en étant une déclinaison de l'incubateur en distanciel pour favoriser l'accompagnement des personnes présentant des problématiques de mobilité et/ou de santé.
- La section « COWORKING » : les postes de travail seront mis à disposition des entreprises existantes ayant une vocation à impact positif, sans durée limitée. Ils devront s'engager concrètement dans la démarche en signant la Charte de la ville « En route vers l'Impact ».

La structure sera exploitée sous forme de régie municipale et sera rattachée au service ESS de la Ville. Les candidats seront choisis par un Comité d'Agrément dont les membres seront désignés par le Conseil Municipal, par délibération.

L'accueil au sein de l'Incubateur sera assorti du paiement d'une redevance et d'une participation forfaitaire obligatoire pour les services d'accompagnement.

Le service ESS de la ville de Talence s'appuiera sur des partenaires pour mener à bien ses missions :

- Avec le CREDER (Centre de Recherches et d'études pour le Développement Economique Social et Régional), filiale de l'INSUP, acteur de l'ESS pour l'animation et l'accompagnement de l'incubateur (convention de partenariat en cours d'élaboration),
- L'ADIE et la Chambre de métiers de la Gironde pour impulser des projets ESS talénçais autour de l'incubateur et du coworking,
- Avec Talence Innovation Sud Développement pour la création et l'animation d'un collectif d'acteurs locaux de l'ESS autour de la Charte « En route vers l'impact »,
- Avec tous les partenaires qui souhaitent s'associer à la création d'un évènement phare annuel sur l'ESS Talénçais – « LA FETE DE L'ESS »
- et Bordeaux Métropole avec l'engagement de la ville de Talence en tant qu'acteur de l'ESS.

L'ouverture du coworking aura lieu mi-juin 2024, si l'avancement des travaux le permet, pour les entreprises qui souhaiteraient s'y installer avant les vacances. La formation dans l'incubateur avec le CREDER démarrera en septembre 2024.

Je vous propose donc de :

- Créer un incubateur / coworking au rez-de-chaussée du pavillon du Square Fehlmann,
- Le dénommer « Pavillon Fehlmann : Incubateur & Coworking Social et Solidaire »,
- Approuver son règlement ci-joint,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives au fonctionnement et à l'accueil des porteurs des projets et entreprises dans la structure une fois celles-ci choisies. »

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme BONORON /

Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI,

M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT

– Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024

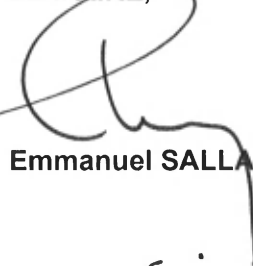
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 8.6 – Emploi – formation professionnelle

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 8 : Création du comité d'agrément pour l'incubateur et coworking au pavillon du Square Fehlmann

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et insertion professionnelle, à l'Economie sociale et solidaire, expose :

« A la suite de la délibération précédente, il convient désormais de constituer le comité d'agrément de l'incubateur – coworking de Talence. Ce dernier aura pour mission de choisir les entreprises souhaitant intégrer la structure municipale. Le fonctionnement de ce comité sera similaire à celui de l'actuel comité d'agrément de la pépinière d'entreprises située au château de Thouars à savoir : examiner les dossiers et auditionner les candidats avant délibération.

Il sera composé :

- de 5 élus ayant chacun une voix,
- de 3 représentants des services de la ville et un du CCAS avec avis consultatif,
- de 7 personnalités extérieures partenaires : le CREDER qui disposera d'une voix, et les 6 autres partenaires d'une voix exprimée à la majorité, soit un total de deux voix.

Au besoin, le comité pourra faire appel à des tiers présentant une expérience dans le domaine d'activité du candidat.

Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le règlement que nous venons d'adopter.

Je vous propose donc de bien vouloir :

- Approuver la constitution du comité d'agrément,
- Désigner les personnes suivantes :

Élus municipaux (5 voix)	
Président du Comité d'Agrément	M. le Maire - Emmanuel SALLABERRY
Vice-Président	M. Charley GIRON
Membres	Mme Isabelle BALLIGAND
Membres	M. Mathieu COLDEFY
Membre	Mme Isabelle RAMI
Services municipaux (consultatif)	
Service Développement Economique	
Service Economie Sociale et Solidaire	
Service Municipal Emploi	
CCAS	
Membres extérieurs (2 voix)	
1 partenaire CREDER	
1 partenaire ADIE	
1 partenaire - Chambre de Métiers et de l'artisanat	
1 représentant du tissu économique à impact Talençais	
1 représentant Bordeaux Métropole	
1 Banque	

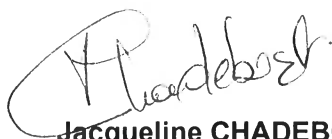
1 Expert-Comptable

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)
- 9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme BONORON /
Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY,
Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**


La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 8.6 – Emploi – formation professionnelle

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 9 : Approbation des tarifs de l'incubateur et coworking au pavillon du Square Fehlmann

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et insertion professionnelle, à l'Economie sociale et solidaire, expose :

« Dans le prolongement des délibérations précédentes, il convient d'adopter les tarifs de l'incubateur - coworking de Talence. Ces derniers se présentent de la façon suivante :

Redevance d'occupation des locaux :

Incubateur	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Prix TTC / poste / mois	Offert	60,00 €	70,00 €
Coworking	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Prix TTC / poste / mois	50,00 €	60,00 €	70,00 €

Prestation d'accompagnement obligatoire assurée par CREDER et Talence Innovation Sud Développement :

Structure	Prix
CREDER (Incubateur)	50,00 €* / mois
Talence Innovation Sud Développement (Incubateur & Coworking)	100,00 € / an (adhésion)

* Gratuit pour les RSA et chômeurs

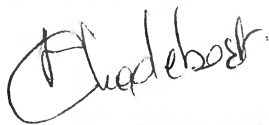
Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter. »

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit
Talence)
1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON)

POUR EXTRAIT CONFORME MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024

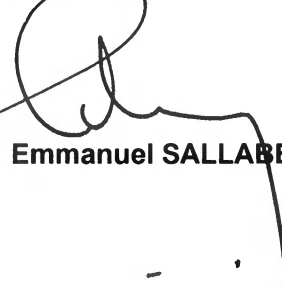
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 10 : Reconduction d'un poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le cadre de la nouvelle organisation des services mise en place en septembre 2020, une cellule « coordination de projets » a été créée regroupant des acteurs juridiques et techniques pouvant assurer le suivi des différentes opérations programmées par la ville.

Afin de renforcer les compétences de l'équipe de la Cellule coordination de projets, notamment en matière de commande publique, le Conseil Municipal du 7 juin 2021 avait autorisé la création d'un poste de chargé de mission ayant notamment des compétences juridiques (attaché) fonctionnaire ou contractuel.

Il est demandé de renouveler cet engagement pour une période d'une année.

Rappel des Missions principales :

- Rédiger les pièces des contrats relevant de la commande publique nécessaires à la réalisation des projets

- Assurer une expertise juridique sur les thématiques en lien avec les projets de la Cellule coordination et apporter une aide à la décision
- Assurer un appui administratif concernant les dossiers de la Cellule coordination de projets
- Être l'interface entre la ville et les autres collectivités ou différents opérateurs qu'il réunit autant que de besoin
 - Mobiliser ses collègues en interne
 - Veiller à l'information continue de sa hiérarchie tant politique qu'administrative
 - Alerter sur les points de difficultés et proposer des actions de résolution
 - Etablir les demandes budgétaires et exécuter les budgets accordés
 - Animer ou co-animer des réunions publiques ou de travail et en faire le relevé de décisions

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au 6^{ème} échelon du grade d'Attaché Territorial, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 518 – IB 611
- Majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée
- Une IFSE mensuelle de 91.97€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique. »

Au vu de l'article L332-8 -2° du code général de la fonction publique, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste de chargé de mission « cellule coordination de projet » à temps complet à compter du 28 juin 2024 pour une durée de 1 an,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 11 : Recrutement d'un chef de service transition écologique et sociale au sein du pôle aménagement urbain durable

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ en retraite d'un agent titulaire du poste chef de service transition écologique et sociale au sein du pôle aménagement urbain durable, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A ou B afin de répondre aux besoins du service et de la collectivité.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, des Ingénieurs territoriaux, des Rédacteurs et des Techniciens territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- En transversalité et sous l'autorité du Directeur Général Adjoint Aménagement Urbain Durable :
 - Accompagner la définition des objectifs pour chaque direction
 - Assurer le suivi des indicateurs de la Transition Ecologique et Sociale et la synthèse en vue du rapport annuel
 - Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques en matière de transition,
- En tant que chef de service :
 - Assurer l'encadrement de 3 personnes sur les thématiques diverses, à l'aide d'évènements, ateliers, animations pédagogiques ou encore lors de l'accueil du public :
 - Accompagnement des scolaires en fonction des fiches pédagogiques (écoles élémentaires)
 - Accompagnement à la gestion des jardins partagés et suivi des sites de compostage (en régie ou en accompagnement)
 - Déchets (Semaine Européenne de Réduction des Déchets, suivi et gestion des dotations de conteneurs pour les sites de la ville, suivi des bornes relais, installation de bornes à biodéchets, ...)
 - Accompagnement au développement de la faune et de la flore (en lien avec le service environnement et paysages et avec la métropole pour les trottoirs plantés)
 - Campagnes anti-moustiques (en régie et en lien avec Bordeaux Métropole)
 - Gestion et suivi des compteurs d'eau (contrôle et alerte sur les fuites des compteurs de la ville)
 - Cause animale
 - Préparer la programmation budgétaire du service
 - Assurer l'élaboration des marchés publics nécessaires
 - Assurer le suivi administratif du service (préparation des délibérations, mises à jour des conventions liées à l'activité, autre, ...)

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer la veille juridique et réglementaire portant sur la transition écologique et sociale
- Apporter une expertise auprès des directions et services de la ville

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/09/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, des Ingénieurs territoriaux, des Rédacteurs et des techniciens territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

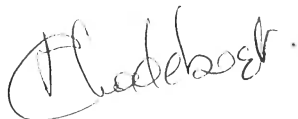
Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de chef de service transition écologique et sociale au sein du pôle aménagement urbain durable de catégorie A ou B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, des Ingénieurs territoriaux, des Rédacteurs et des Techniciens territoriaux à compter du 01/09/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

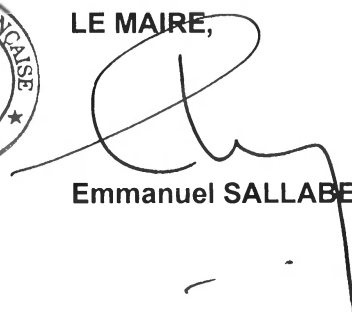
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 12 : Recrutement d'un directeur du stade nautique Henri Deschamps au sein du pôle ville dynamique et attractive

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire du poste de directeur du stade nautique Henri Deschamps au sein du pôle ville dynamique et attractive, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A afin de répondre aux besoins du service et de la collectivité.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, des Ingénieurs ou des Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Direction et gestion du Stade Nautique Henri Deschamps

Gestion administrative et budgétaire de l'équipement

Gestion administrative de l'établissement en application du processus décisionnel interne (élaboration des conventions, projets de délibération ou décisions municipales, notes de service ...)

Préparation et suivi budgétaire de l'établissement

Contrôle de la régie de recettes et suivi du logiciel de billetterie, contrôle d'accès et vente en ligne

Mise en place et suivi de la politique tarifaire de l'établissement

Pilotage et optimisation du modèle économique de l'établissement et être source de proposition d'activités innovantes

Elaboration des rapports annuels d'activité

Gestion des ressources humaines

Management, animation et pilotage des équipes

Gestion des congés et du temps de travail sur le logiciel de gestion

Suivi des formations et élaboration du plan de formation

Conduite des entretiens annuels professionnels et des divers entretiens professionnels

Suivi des procédures RH et fiches incidents

Assurer le fonctionnement de l'établissement dans le strict respect des conditions d'hygiène et de sécurité

Vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et élaboration, mise à jour de l'ensemble des documents de sécurité (POSS, POMSE, Règlement intérieur)

Contrôle de l'entretien et de la maintenance de l'équipement, suivi du protocole sanitaire d'entretien du stade nautique

Suivre et contrôler l'exécution des travaux de maintenance ou de réhabilitation

Vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'Etablissement Recevant du Public et suivi des commissions de sécurité

Gestion, planification et promotion de l'établissement

Organisation de la surveillance et des enseignements des activités de natation

Contribution à l'élaboration du projet pédagogique de natation scolaire

Assurer l'organisation et la garantie de la continuité du service et de la qualité de l'accueil des usagers

Régulation, médiations des conflits avec les usagers et divers utilisateurs

Planification de l'utilisation de l'équipement et contractualisation des mises à disposition avec les différents utilisateurs

Promotion de l'équipement et suivi de la communication

MISSIONS ANNEXES :

Participer à la définition de la politique sportive
Participer à des actions sportives municipales (Journée olympique, fête du sport, DECASTAR)...

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/06/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, des Ingénieurs et des Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

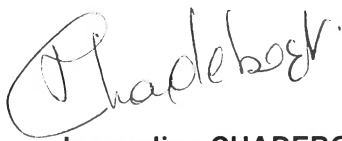
Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de directeur du stade nautique Henri Deschamps au sein du pôle ville dynamique et attractive de catégorie A, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, des Ingénieurs et des Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives à compter du 01/06/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

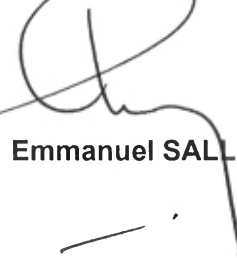
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 13 : Recrutement d'un régisseur au sein de l'école municipale de musique et de danse

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ d'un agent occupant un poste de régisseur au sein de l'école municipale de musique et de danse (EMMD), la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Mettre en œuvre techniquement les projets pédagogiques et d'actions culturelles de l'EMMD

Planifier les moyens matériels nécessaires à l'organisation des événements de l'EMMD : temps de transport, montage et démontage des matériels sonorisation ou instruments, dans le respect des normes de sécurité

Mise à jour et suivi de l'inventaire du parc instrumental (connaissance de la nomenclature des orchestres et des familles d'instruments classiques)

Gestion des achats et des réparations du parc instrumental et de la sonorisation (budget - marchés formalisés)

Suivi des contrats de location des instruments et des mises à disposition du matériel

Mission 1 : GESTION DU MATERIEL ET DE L'EQUIPEMENT DES SALLES

- Dresser l'inventaire détaillé de chaque salle de cours
- Gérer et suivre l'entretien des instruments, du matériel et des salles
- Organiser et assurer les transports de matériel
- Réparer, si possible, ou faire réparer, le matériel présentant des dysfonctionnements
- Remettre en ordre, si nécessaire, les salles après utilisation
- Accueillir et réceptionner les intervenants techniques extérieurs (accordeur de piano, ...)
- Faire établir des devis de réparations et/ou d'acquisition auprès des fournisseurs conformément aux règles des marchés publics et sous couvert de la Direction

Mission 2 : SUIVI LOGISTIQUE ET TECHNIQUE DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

- Suivre le calendrier des manifestations publiques en lien avec la Direction et l'Administration de l'EMMD et planifier les installations nécessaires à leur réalisation
- Distribuer les documents de communication
- Assurer la préparation et l'organisation technique des manifestations de l'établissement (réservation salle / véhicule, fiche technique, sortie du matériel)
- Coordonner les intervenants pour le transport de matériel et instruments (équipe CTM notamment)
- Assurer la mise en œuvre logistique et coordonner les interventions techniques
- Aménager le plateau scénique avec installation et utilisation des matériels et équipements nécessaires à la bonne réalisation des événements
- Assurer le retour des différents matériels et instruments à l'issue de la manifestation

Spécificités :

- Déplacements fréquents sur les différents sites d'activités utilisés par l'EMMD et lieux des manifestations
- Horaires irréguliers en fonction de la programmation de l'EMMD
- Connaissances musicales indispensables pour les missions

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/09/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes

en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

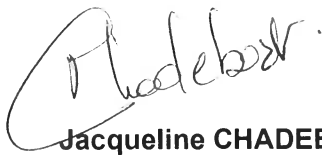
- Créer l'emploi de régisseur au sein de l'école municipale de musique et de danse, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/09/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

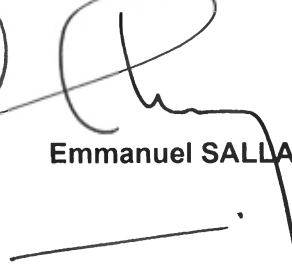
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 14 : Recrutement d'un enseignant de disciplines artistiques – chant lyrique au sein de l'école municipale de musique et de danse

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ en retraite de l'agent titulaire du poste enseignant de disciplines artistiques – chant lyrique au sein de l'école municipale de musique et de danse, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Assurer un enseignement du chant lyrique au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse

- Montage de projets en lien avec les équipes pédagogiques (musique, danse) comme avec d'autres partenaires
- Participer à la réflexion pédagogique au sein du département des Pratiques vocales (cursus vocal enfant/adolescent-chant actuel-chœur adulte)
- Participer à la vie culturelle de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et de la collectivité

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet (10h00) si possible à compter du 01/09/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi enseignant de disciplines artistiques – chant lyrique au de l'école municipale de musique et de danse à temps non complet de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/09/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 15 : Recrutement d'un chef de poste de la police municipale

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ en retraite de l'agent titulaire du poste de chef de poste de la police municipale, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Chefs de services de police municipale.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Diriger et coordonner le service Police Municipale dans sa globalité (policiers municipaux, ASVP et personnels administratifs) afin d'assurer la tranquillité, la sécurité des personnes et des biens et la salubrité publique

- Planifier, organiser et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la surveillance, la prévention et la répression des actes délictueux et contraventionnels sur le territoire
- Piloter les agents et les missions en cohérence avec les objectifs de mandature
- Exploiter et assurer le suivi des mains courantes / rapports des agents en lien avec les services de l'Etat (Police Nationale) et les services municipaux
- Rédiger les rapports d'activité hebdomadaires, mensuels et annuels du service
- Développer une relation de proximité avec la population
- Encadrer le service et assurer le management opérationnel des équipes en cohérence avec le règlement intérieur
- Assurer la gestion prévisionnelle et le suivi de carrière des agents (formations, habilitations)
- Assurer la gestion prévisionnelle et le suivi du matériel du poste, et de l'équipement des agents
- Développer et faire vivre le partenariat avec la Police Nationale et l'ensemble des partenaires pour la co-production de sécurité

MISSIONS ANNEXES :

- Produire des diagnostics de territoire auprès du coordinateur Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance
- Participer au CLSPD et aux instances annexes (groupes de travail)
- Planifier la présence des agents assurant la sécurité des manifestations organisées sur la commune
- Participer aux réunions de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat
- Représenter le service lors des réunions publiques

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/06/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Chefs de services de police municipale à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

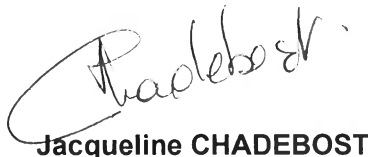
- Créer un emploi chef de poste de la police municipale de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Chefs de services de police municipale à compter du 01/06/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

La secrétaire de séance,


Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 16 : Création d'un poste de policier municipal

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le cadre du plan prévention sécurité présenté au Conseil Municipal du 5 juillet 2021, afin de renforcer l'équipe de nuit et d'assurer les vacations sur 2 cycles horaires, la collectivité doit recruter un policier municipal fonctionnaire de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Agents de police municipale.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Assurer l'ilotage et les patrouilles préventives pour une présence de proximité rassurante au contact des habitants et commerçants
- Lutter spécifiquement contre la délinquance d'appropriation et les rassemblements perturbateurs
- Assurer la surveillance générale de la voie publique en collaboration avec les ASVP

- Constater les infractions dans le cadre des missions confiées
- Participer au programme d'opérations communes avec la Police Nationale
- Répondre aux urgences et sollicitations sur la voie publique
- Lutter contre les infractions du code de la route
- Assurer le contrôle des arrêtés municipaux

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer la sécurité lors des manifestations et événements organisés par la ville
- Participer à la surveillance des habitations (Opération Tranquillité Absence)
- Participer à des missions de prévention partenariales

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/06/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois d'Agents de police municipale à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un policier municipal de catégorie C, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Agents de police municipale à compter du 01/06/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024

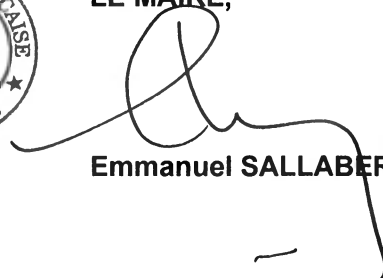
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 17 : Reconduction d'un poste de gestionnaire recrutement au service des ressources humaines

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et qualité de vie au travail, expose :

« En raison de la mobilité d'un agent occupant des fonctions d'assistante administrative en charge du recrutement au service des ressources humaines et en l'absence de candidat fonctionnaire, le conseil municipal du 22 mai 2023 avait validé la reconduction d'un agent contractuel occupant le poste de gestionnaire recrutement conformément à l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique répondant ainsi aux besoins du service des ressources humaines.

Il vous est proposé de reconduire le poste conformément l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique pour une durée de 3 ans.

Rappel des missions principales :

- Mener les procédures de recrutement de la collectivité :
 - o gestion des ouvertures de poste nécessaires au tableau des effectifs
 - o calcul des simulations salariales
 - o diffusion des offres internes et externes
 - o montage du dossier pour la séance de recrutement
 - o convocations, préparation administrative
 - o présence aux séances de jury
 - o élaboration des comptes-rendus
 - o retour vers les candidats
 - o préparation de l'arrivée administrative des nouveaux agents (gestion RH, contact avec la collectivité d'origine...)

- Participer à la réflexion pour le déploiement d'une action « marque employeur » :
 - o Optimisation et simplification des procédures de recrutement
 - o Consolidation de la procédure d'accueil des nouveaux agents (formalisation des protocoles d'accueil, renforcement du temps d'accueil collectif des nouveaux agents...)
 - o Développement de la communication (livret d'accueil, outils digitaux...)

Rappel missions annexes :

- gestion des emplois saisonniers de juin à septembre (à partir des arbitrages budgétaires, élaboration du tableau des besoins validés, gestion des recrutements et affectations en collaboration avec la DRH, les élus et le Cabinet, formalités administratives)
- participation aux missions partagées de l'ensemble du service

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet, pour une durée de 3 ans.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade de rédacteur, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 373
- IFSE mensuelle B1 : 523,97€
- Majoration de 10 points en lien avec le poste occupé
-

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste de gestionnaire recrutement à compter du 1^{er} juillet 2024 pour 3 ans,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

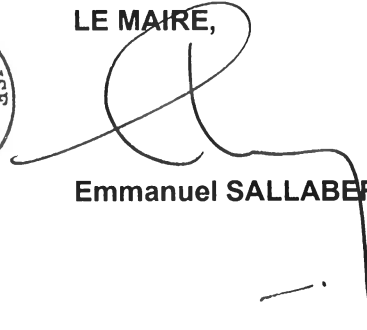
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 18 : Création de poste au tableau des effectifs 2024

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« En référence à la délibération n° 16 du 10/06/2024 relative à la création d'un poste de policier municipal afin de renforcer l'équipe de nuit et d'assurer les vacations sur 2 cycles horaires, la collectivité doit créer un poste de gardien-brigadier au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

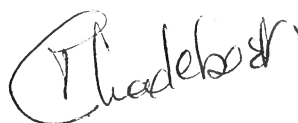
GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Gardien Brigadier	8	Création 1 poste	9 (Au 01/06/2024)

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 19 : Subvention complémentaire à l'association « UST ATHLETISME »

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« La Ville de Talence souhaite soutenir, à titre de subvention complémentaire, l'association « UST athlétisme », dans le cadre du déplacement aux interclubs élites d'athlétisme, qui se sont tenus les 11 et 12 mai 2024.

L'association demande en effet une aide financière afin de pouvoir financer, notamment, les frais de déplacements.

Les championnats de France interclubs élite offrent une opportunité unique aux athlètes de représenter leur club et de contribuer à son classement général. Chaque équipe marque des points en fonction des performances de ses athlètes dans chaque discipline. L'équipe ayant accumulé le plus de points à la fin de la journée est déclarée vainqueur.

A cette occasion, l'UST athlétisme a déboursé des frais de déplacement importants, jusqu'à Grenoble, lieu qui a été décidé tard dans la saison et qui engendre un surcoût élevé dans son budget prévisionnel pour cette saison, avec la nécessité de déplacer les 90 athlètes et entraîneurs sur 3 jours.

A ce titre, l'association demande une avance exceptionnelle de 15 000 € pour prendre en charge ce déplacement.

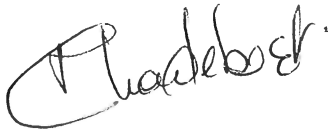
La ville de Talence souhaite soutenir l'association dans sa participation à la compétition. En conséquence je vous demande de bien vouloir :

- accorder une subvention complémentaire à l'association « UST athlétisme », d'un montant de 15 000 €. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

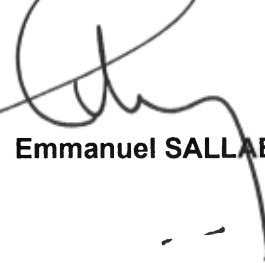
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 10 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline CHADEBOST

N° 20 : Convention d'objectifs et de mise à disposition du stade nautique Henri Deschamps au Talence Natation Club

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Suite à son opération de réhabilitation, le stade nautique Henri Deschamps a pris une toute autre envergure et offre des possibilités nouvelles par rapport à la pratique sportive. En complémentarité avec les activités municipales proposées au stade nautique, la Ville souhaite soutenir la mise en place d'un club de natation pour le développement de la pratique de la natation dans l'établissement. Aussi, dans ce cadre, elle entend soutenir l'association TALENCE NATATION CLUB par la mise à disposition des bassins et des locaux du stade nautique Henri Deschamps afin de lui permettre de mettre en œuvre son projet sportif.

Celui-ci, envisagé par le TALENCE NATATION CLUB, s'inscrit dans les objectifs fixés par la ville de développement du sport pour tous, du sport santé et favorisant le lien social et le vivre ensemble.

L'association TALENCE NATATION CLUB a pour objet le développement de la pratique de la natation sous toutes ses formes, et d'une façon complémentaire éventuelle, la pratique d'autres activités physiques aquatiques.

Aussi, je vous propose de fixer les modalités de la collaboration avec le TALENCE NATATION CLUB par la signature d'une convention orientée vers trois axes :

- Le développement de la pratique sportive de la natation sous toutes ses formes : du loisir, au perfectionnement à l'approche de la compétition pour les plus jeunes mais également comme activité physique de santé ;
- L'organisation d'événements sportifs pour soutenir et enrichir le dynamisme de la vie sportive et la participation aux événements sportifs municipaux ;
- Le développement du sport féminin et du parasport, d'actions de développement durable dans le sport, de lutte contre la violence et les déviances dans le sport et d'actions pour favoriser le lien social et le vivre ensemble.

La Ville, pour sa part, s'engage à mettre à disposition gratuitement au TALENCE NATATION CLUB des créneaux de pratique au stade nautique Henri Deschamps ainsi qu'un bureau « association ». La ville ne versera pas de subvention à l'association.

Aussi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs et de mise à disposition du stade nautique jointe à la présente ainsi que tous les avenants subséquents ».

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 11 juin 2024**

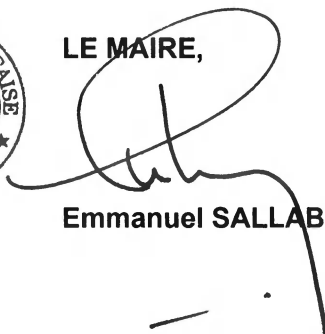
La secrétaire de séance,



Jacqueline CHADEBOST



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY